

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°007-2023)

Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 10 mars 2023

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le vendredi 10 mars 2023,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 30 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté **un décret** portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de renseignement (ANR).

Ce décret vise la relecture du décret n°2018-1245/PRES/PM/MDNAC/MSECU/MINEFID du 31 décembre 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de renseignement.

L'adoption de ce décret permet à l'ANR d'assurer efficacement ses missions, conformément aux dispositions de la loi n°026-2018/AN du 1^{er} juin 2018 portant réglementation générale du renseignement au Burkina Faso.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil a adopté **trois (03) rapports**.

Le premier rapport est **un projet de loi** relatif à la sécurité nationale.

Ce projet de loi vise à mettre en place une architecture de sécurité nationale forte, en vue de faire face aux différents défis sécuritaires que connaît le Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

Le deuxième rapport est relatif à **un projet de décret** portant adoption de la Politique de sécurité nationale (PSN).

Ce décret vise à créer un continuum organique global des secteurs jadis cloisonnés de défense, de sécurité, de politique étrangère, de justice, de développement économique et de gouvernance politique.

L'adoption de ce décret permet à notre pays de se doter d'un document de référence en matière de sécurité nationale.

Le troisième rapport est relatif à **un projet de décret** portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Coordination nationale de lutte contre le terrorisme (CNCT).

La Coordination nationale de lutte contre le terrorisme est le dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme (SNCT).

L'opérationnalisation de la CNCT permettra de mettre en synergie les différentes actions de lutte contre la menace terroriste afin d'obtenir une réponse optimale et efficace.

L'adoption de ce décret permet à la CNCT d'accomplir efficacement ses missions, conformément aux dispositions du décret n°2022-0568/PRES-TRANS/PM/MDAC/MATDS/MEFP du 1^{er} décembre 2022 portant adoption de la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme 2022-2026.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **un décret** portant promotion d'un Inspecteur divisionnaire des douanes.

L'adoption de ce décret permet la promotion de Monsieur **Maoloud ZOUBGA, Mle 117 233 T**, dans le grade d'Inspecteur divisionnaire des douanes, conformément aux dispositions du décret n°2019-1123/PRES/PM/MINEFID du 25 novembre 2019 portant modalités de promotion en grade du personnel du cadre paramilitaire des douanes.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Greffiers en chef, Chefs de greffe de tribunaux.

L'adoption de ce décret permet la nomination de **trois (03)** Greffiers en chef, Chefs de greffe, conformément aux dispositions de la loi n°054-2012/AN du 18 décembre 2012 portant statut du personnel du corps des greffiers.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à **un projet de loi** portant Système de récépissé d'entreposage de produits agricoles.

Le récépissé d'entreposage est un document sous forme physique ou électronique délivré par un gestionnaire d'entrepôts comme preuve du dépôt dans un entrepôt agréé, de produits agricoles spécifiés en quantité et en qualité.

Cette initiative vise à promouvoir l'entreposage professionnel et garantir un développement harmonieux du warrantage au Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation pour l'octroi d'un permis d'exploitation semi-mécanisée de l'or dénommé « ZONGO » à la société SANA GOLD SARL.

Le gisement du projet ZONGO situé dans la commune de Soudougui, province du Koulpélogo, région du Centre-Est, a une ressource exploitable estimée à 117 122,6 tonnes avec une teneur de 2 g/t, soit 234,30 kg d'or. La production d'or attendue est de 21,12 kg par an.

La durée de vie du projet ZONGO est estimée à environ huit (08) ans. Le permis d'exploitation sollicité couvre la superficie de 1 km² et l'exploitation se fera en mine à ciel ouvert.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi du permis d'exploitation semi-mécanisée de l'or à la société SANA GOLD SARL, conformément aux dispositions de l'article 128 du décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDS/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations de permis d'exploitation semi-mécanisée.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte mesures d'interdiction d'utilisation de biens culturels à des fins militaires au Burkina Faso.

Ce décret vise l'application de l'article 10 du deuxième protocole de 1999 de la Convention de la Haye de 1954 relatif à la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Au Burkina Faso sept (07) biens culturels sont frappés d'interdiction d'utilisation à des fins militaires, conformément à cette Convention, en vue de leur sauvegarde.

L'adoption de ce décret permet au Burkina Faso de finaliser et d'introduire les dossiers de candidature des biens culturels identifiés au secrétariat du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé en vue d'obtenir le statut de Protection renforcée de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le second décret porte perception des Droits d'exposition d'œuvres littéraires et artistiques.

L'adoption de ce décret permet de disposer de textes règlementaires adéquats pour la perception des Droits d'exploitation d'œuvres littéraires et artistiques, par le Bureau burkinabè du droit d'auteur (BBDA), conformément aux dispositions de la loi n°048-2019/AN du 12 novembre 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi assurant l'intérim du ministre de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille a fait au Conseil une communication relative à une opération de retrait et de réinsertion socioéconomique des femmes, enfants, jeunes déplacés internes et autres personnes vulnérables en situation de mendicité dans la commune de Ouagadougou.

Cette opération vise la réduction du phénomène de la mendicité dans la commune. Il s'agit de sensibiliser les personnes concernées sur les conséquences du phénomène de la mendicité, de retirer et de prendre en charge de façon intégrée 500 femmes, enfants, jeunes déplacés internes et autres personnes vulnérables.

L'opération qui comporte plusieurs phases se déroule de mars à fin décembre 2023.

II.2. Le ministre des Infrastructures et du désenclavement a présenté au Conseil le rapport de la mission d'investigation sur les dégradations précoces de la route nationale 14 (RN14) Sakoinzé-Koudougou, longue de 42 km.

Selon ce rapport, la qualité du matériau utilisé et celle de la mise en œuvre de la couche de base stabilisée aux concassés sont mises en causes. Des manquements ont également été constatés dans le processus de contrôle et de surveillance des travaux devant garantir la qualité.

Au regard des conclusions de ce rapport d'investigation et des dispositions contractuelles de l'article 39 du Cahier des clauses administratives générales, le groupement d'entreprises **SOROUBAT/SOROUBAT CI** a été enjoint de reprendre à sa charge les travaux sur l'ensemble du tronçon conformément aux cahiers des prescriptions techniques.

II.3. Le ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement assurant l'intérim du ministre de l'Energie, des mines et des carrières a fait au Conseil une communication relative au lancement des travaux du projet YELEEN de développement de centrale solaire photovoltaïque et de renforcement du système électrique national.

Ce projet YELEEN permettra la densification du réseau de distribution dans 99 localités par la construction de 5 000 km de lignes moyenne tension, la construction de 2 000 km de lignes basse tension, la création de 500 postes de transformation moyenne tension/basse tension, la réalisation de 30 000 branchements et l'installation de 2 500 foyers d'éclairage public.

Le coût global du projet est estimé à **141,61 millions d'Euros**, soit environ **93 milliards F CFA**, reparti entre l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (UE), une contrepartie nationale et la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL).

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Pour le compte du Conseil Constitutionnel :

- Monsieur Sondé Adama **SANOU, Mle 313 447 P**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la communication et de la presse.

B. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Monsieur Karim **ZIBA, Mle 229 862 T**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de la documentation et des liaisons.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

- Monsieur Moctar Seidou **GANAMA, Mle 117 000 K**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la Fonction publique ;
- Monsieur Seydou **SAVADOGO, Mle 117 536 C**, Conseiller en statistique et analyse du développement, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles et de l'évaluation ;
- Monsieur Loukoumana **ZONO, Mle 104 439 W**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective, de la planification et du suivi-évaluation ;
- Madame Piegdwindé Germaine **TIEMTORE, Mle 200 443 F**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice de la coordination des projets et programmes et du partenariat ;
- Monsieur Nirbetermalo Ives **SOME, Mle 118 983 G**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations,

1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur des affaires juridiques et des litiges ;

- Monsieur Sombila **OUEDRAOGO, Mle 78 077 T**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur de la gestion des carrières ;
- Monsieur Souleymane **SIDIBE, Mle 343 184 U**, Conseiller en archivistique, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des archives du personnel de l'Etat.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Zéi **SINARI, Mle 27 542 P**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Coordonnateur du Centre des opérations de la police nationale (COPN) ;
- Monsieur Thomas **OUEDRAOGO, Mle 245 875 X**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la formation continue ;
- Monsieur Lamissa **BONKO, Mle 46 682 W**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des affaires juridiques et sociales ;
- Monsieur Ousmane **DIALLO NACANABO, Mle 262 510 M**, Commissaire principal de police, catégorie 1, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'identifiant unique et de la sécurisation des documents d'Etat civil à la Direction générale de la modernisation de l'Etat civil ;

- Monsieur Wendpanga Dominique **BANDAOGO, Mle 104 420 L**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du suivi des centres d'Etat civil, des juridictions et des statistiques à la Direction générale de la modernisation de l'Etat civil ;
- Monsieur Dâhoud **OUEDRAOGO, Mle 247 538 Y**, Administrateur civil, 1^{er} grade, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de la législation et de la formation à la Direction générale de la modernisation de l'Etat civil ;
- Monsieur Rock Fabien **SANON**, Officier, est nommé Commandant de la Brigade spéciale des investigations anti-terroriste et de lutte contre la criminalité organisée ;
- Monsieur Karamogo **DIABATE**, Officier, est nommé Commandant adjoint de la Brigade spéciale des investigations anti-terroriste (BSIAT).

E. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Kounsaouma **PALENFO**, Officier, est nommé Attaché de défense auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Ankara en République de Turquie ;
- Madame Julienne **DEMBELE/SANOU, Mle 45 465 U**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Burkina Faso auprès de la République du Mali ;
- Monsieur Mamadou **ILBOUDO, Mle 59 730 X**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Consul général du Burkina Faso à Ségou (République du Mali).

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Madame Augustine Denise **BADO, Mle 130 276 F**, Magistrat, catégorie P5, grade exceptionnel, 1^{er} échelon, est nommée Directrice générale de l'administration judiciaire ;
- Madame Maladô **LENGANY/BA, Mle 95 795 Y**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice générale des relations avec les institutions ;
- Madame Hawa **KAFANDO/KANAZUE, Mle 220 682 G**, Conseiller des affaires économiques, 1^{er} grade, 7^{ème} échelon, est nommée Directrice générale des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Abdoulaye **GOUMBANE, Mle 220 683 V**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective, de la planification et du suivi-évaluation ;
- Monsieur Rémi Nestor Windyam **TARPLIGA, Mle 104 436 H**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur des Greffes ;
- Monsieur Yaceya **ROMBA, Mle 220 679 F**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes et du partenariat ;
- Monsieur Issaka **DINDANE, Mle 214 946 W**, Ingénieur statisticien, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles et de l'évaluation ;
- Monsieur Simon **YAMEOGO, Mle 85 085 M**, Journaliste, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions au Conseil supérieur de la communication (CSC) ;

- Madame Pagnimdemsom Sandrine Félicité **OUEDRAOGO, Mle 207 629 R**, Journaliste, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice de la Communication et des relations publiques au Conseil supérieur de la communication ;
- Madame Tégawendé Eliane **OUATTARA/YAMEOGO, Mle 304 202 G**, Conseiller en Droits humains, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, est nommée Chargée d'études.
- Monsieur Yaya **OUATARA, Mle 111 290 M**, catégorie AG, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de Grande instance de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Pyabouri Edmond Lambert **BAKYONO, Mle 238 377 V**, catégorie AG, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de grande instance de Banfora cumulativement Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal administratif de Banfora ;
- Monsieur Salif **NIAMPA, Mle 238 078 T**, catégorie AG, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de grande instance de Diébougou cumulativement Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal administratif de Diébougou.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Monsieur Oumarou **SANOU, Mle 92 326 B**, Ingénieur de conception en informatique, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Agence nationale pour la promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC).

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- Monsieur Issaka **YAMEOGO, Mle 80 528 U**, Médecin épidémiologiste, catégorie P, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Secrétaire exécutif du One Health ;
- Monsieur Wendlasida Thomas **OUEDRAOGO, Mle 109 322 L**, Médecin de santé publique, catégorie U1, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du secteur privé de santé ;
- Madame Boezemwendé **OUBA/KABORE, Mle 111 278 N**, Médecin spécialiste en santé publique, catégorie U1, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice de la promotion et de l'éducation pour la santé.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Monsieur Jean Baptiste **KABORE, Mle 510 284 S**, Analyste financier, est nommé Secrétaire général ;
- Monsieur Souleymane **KERE, Mle 130 452 E**, Magistrat, catégorie P5, 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Kuilga Emmanuel **YAMEOGO, Mle 49 147 A**, Ingénieur des mines, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Mohamadi **BILA, Mle 85 065 R**, Economiste planificateur, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Mabourlaye **NOMBRE, Mle 28 063 E**, Attaché des affaires économiques, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Inspecteur général des services ;

- Monsieur Djibril **ZOUNGRANA, Mle 510 080 A**, Ingénieur en environnement minier, catégorie 1, 2^{ème} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Secrétaire permanent de la Commission nationale des mines et du Fonds minier de développement local (CNM-FMDL) ;
- Monsieur Zoéwendtaalé Zéphirin **ZONGO, Mle 314 384 F**, Conseiller en études et analyses, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Secrétaire technique chargé du contenu local et de la promotion des investissements.

J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur Baowendsom Thierry **OUEDRAOGO, Mle 254 973 R**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Agence de l'eau des Cascades ;
- Monsieur Boubié Léonard 1^{er} Jumeau **BATIONO, Mle 254 953 M**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Agence de l'eau du Gourma ;
- Monsieur Boudounoma Constantin Adama **NIKIEMA Mle 254 972 K**, Ingénieur du génie rural, 1^{er} grade, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Agence de l'eau du Liptako ;
- Monsieur David Diéwigo Dimitri **KAM, Mle 57 448 G**, Ingénieur d'agriculture, 1^{er} grade, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Agence de l'eau du Nakanbé ;
- Monsieur Boubakar **ILBOUDO, Mle 119 812 H**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Madame Seïmata **OUBIAN/DERRA, Mle 212 652 H**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice générale des infrastructures hydrauliques ;

- Madame Ratoussia Aline **KABORE/KOMI, Mle 208 109 B**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Secrétaire technique pour la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Monsieur Gontran Yanbèfar **SOME, Mle 215 332 G**, Conseiller en études analyses, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur des affaires juridiques et du contentieux ;
- Monsieur Kalfa **OUATTARA, Mle 98 280 R**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur de la communication et des relations presse ;
- Monsieur Hassime **RABO, Mle 47 802 A**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'environnement des Cascades ;
- Monsieur Ratamogho Evariste **ZONGO, Mle 263 792 E**, Ingénieur du génie rural, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'eau et de l'assainissement de l'Est ;
- Madame Tampouré Claudine **BANGOU/KABORE, Mle 46 103 D**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1, 1^{er} échelon, est nommée Directrice régionale de l'environnement du Plateau-Central ;
- Monsieur Moussa **RAMDE, Mle 289 067 Y**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'eau et de l'assainissement du Sud-Ouest ;
- Monsieur Passolognaba Ismaël **ROUAMBA, Mle 42 863 J**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'environnement du Sud-Ouest.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) au titre de la Primature ;
- de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAFa de Matourkou) au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;
- de l'Institut national de formation en travail social (INFTS) au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille ;
- de l'Agence des travaux d'infrastructures du Burkina Faso (AGETIB) au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement ;
- du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières.

A. PRIMATURE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions :

- Monsieur Harouna **YODA**, **Mle 130 281 N**, Magistrat.

Au titre du ministère de la Défense et des anciens combattants :

- Monsieur Malick Damandi **TOGUYENI**, Officier des Forces armées nationales.

Au titre de la Primature :

- Madame Djamilatou **YAGO/NANA**, **Mle 329 957 B**, Conseiller en études et analyses économiques.

B. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAFa de Matourkou) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Wendpagnandé Ousmane **KABORE, Mle 207 972 L**, Ingénieur d'agriculture.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES STAGIAIRES DE L'ENAF DE MATOURKOU

- Monsieur Adama **DRABO, Mle 243 208 U**, Elève ingénieur d'agriculture, pour la durée de son mandat de Délégué général (à titre de régularisation).

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DE L'ENAF DE MATOURKOU

- Monsieur Abou **TRAORE, Mle 216 463 K**, Comptable.

Le second décret nomme Monsieur Hamma **BANCE, Mle 56 728 M**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAF de Matourkou) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Relwendé Abdoulaye **OUEDRAOGO, Mle 85 576 F**, Educateur de la petite enfance, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de

l'Institut national de formation en travail social (INFTS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

D. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence des travaux d'infrastructures du Burkina Faso (AGETIB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement :

- Monsieur Ollo Franck Hervé **KANSIE, Mle 85 495 H**, Ingénieur en génie civil.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur Amédée Narcisse **NIKIEMA, Mle 31 930 G**, Inspecteur principal des eaux et forêts.

E. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Kaongo Wilfried Séraphin **KIENTEGA, Mle 54 645 E**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement



Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

*Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts,
des lettres et de la communication*